

# Y-A-T-IL UN LIEN ENTRE LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE ET MA FERME EN PRODUCTION PORCINE ?

Le CETA en phase de ratification (avec le Canada) et le TAFTA en cours de négociation (avec les Etats-Unis) font peser de sérieuses menaces sur les élevages européens. Les distorsions de concurrence du fait des modes de production, des modes d'organisation de la filière et des définitions opposées en termes de sécurité sanitaire sont de très grande ampleur dans le secteur de l'élevage entre les Etats-Unis et l'Union Européenne.



Le secteur de la viande porcine serait probablement un des secteurs agricoles les plus impactés avec de nombreux risques :

- **affaiblissement des préférences collectives** : traçabilité de la chaîne alimentaire, restrictions sur les OGM, interdiction des promoteurs de croissance comme la ractopamine, non-utilisation des farines animales, des antibiotiques non thérapeutiques, suppression des obligations de dépistage des trichines dans la viande de porc
- **conséquences sur le climat** : accroissement des échanges mondiaux et intensification de la production animale sont identifiés comme les deux principales causes d'émission de gaz à effet de serre par l'activité d'élevage.
- **Compétitivité vue sous un angle restreint aux conséquences connues**: industrialisation des fermes (porcheries de très grande taille avec peu de main d'oeuvre), concentration géographique par spécialisation, chômage, désertification rurale, dégradation des territoires ruraux, atteintes à l'environnement...
- **Acceptation de produits issus d'un système américain, à la logique sanitaire opposée à celle de l'UE et excluant le bien-être animal** :
  - ⌚ Pas d'exigences en termes de bien-être animal : densité animale extrême (pas d'exigence lors du transport), la réglementation permet une durée de transport maximale sans pause de 28 heures contre la moitié en Europe.
  - ⌚ Pas de traçabilité de la chaîne alimentaire comme en UE => sécurité du produit fini assurée aux USA avant tout par les méthodes de décontamination chimique des carcasses. Dans cette optique, la Commission Européenne a déjà mis un pied dans l'engrenage en autorisant le traitement à l'acide lactique en Europe en 2013. Mais d'autres substances chimiques utilisées aux Etats-Unis sont déjà sur le pont pour être autorisées en Europe.
  - ⌚ Traçabilité individuelle des animaux optionnelle et très peu répandue

Quel éleveur européen peut s'y retrouver dans ces accords de libre-échange ????

## EXEMPLES DE DISTORSIONS DE CONCURRENCE ET RISQUES POUR LES CONSOMMATEURS

Des adjuvants de croissance non hormonaux sont utilisés aux États-Unis, alors qu'ils sont interdits dans l'Union. C'est le cas de la ractopamine, un ancien médicament utilisé dans le traitement de l'asthme, utilisé depuis plus de 20 ans pour accélérer la prise de poids des bovins et des porcs.

Les Centres for Disease Control and Prevention (CDC) viennent de confirmer le lien entre l'utilisation systématique d'antibiotiques comme promoteurs de croissance dans la production de viande et la hausse de la résistance aux antibiotiques. Les CDC indiquent que, chaque année, aux États-Unis, les bactéries résistantes aux antibiotiques tuent 23 000 personnes et 2 millions de personnes sont infectées.

Depuis 2008, aux États-Unis, la consommation de viande et de lait de bovins, porcs et chèvres clonés est autorisée sans condition. La Commission européenne a proposé en décembre 2013 d'interdire le clonage animal à but alimentaire dans l'UE. Mais elle n'a pas prévu de bannir la vente de viande ou de lait des descendants des animaux clonés, ni d'assurer la traçabilité de ces produits, jugeant cette option irréaliste dans l'immédiat. L'ouverture à la viande des États-Unis sera synonyme de **consommation accrue de viande issue de descendants d'animaux clonés**.

Pour réellement favoriser le bien-être animal, il faudrait revenir vers des fermes à taille humaine en porcins et en volailles, ce que les Accords de Libre Echange, en supprimant les outils de régulation de marché, ne vont pas favoriser. En outre, les États-Unis refusent toute inclusion des normes de bien-être animal dans les négociations sur le chapitre Sanitaire et Phytosanitaire.

En 2013, l'Europe a importé 34 600 tonnes dont 51% originaires de Suisse et 19% du Chili. Ainsi, l'UE n'est pas un gros importateur de viande porcine et préparations compte tenu de ses droits de douane élevés. Dans les négociations avec l'OMC, l'Europe se montrait d'accord d'augmenter ses importations de porc à 200 000 tonnes.

## PUISSANCE DES ETATS-UNIS ET DU CANADA DANS LE SECTEUR PORCIN

En 2013, les États-Unis étaient le 2ème exportateur mondial de porc (2.264 millions t hors abats) et le 5ème importateur de porc (399 000 t hors abats). De 2007 à 2012, les USA ont augmenté de 132% leurs exportations. En 2013, le Canada était le 3ème exportateur mondial de porc (1.246 millions t hors abats) et le 7ème importateur de porc (221 000 t hors abats). L'exportation de viande porcine joue un rôle essentiel pour l'économie de la filière porcine canadienne étant donné que près de la moitié de la production est exportée.

Les échanges entre les USA et l'UE sont très limités : L'UE 28 a importé 1 500 t de viande porcine et préparations des USA en 2013 avec un droit de douane (DD) moyen de 12,80% en équivalent ad valorem (EAV). Il en est de même pour les échanges entre l'UE et le Canada. Les Danois exportent vers USA du travers de porc (dénomination commerciale : spare-ribs). Les droits de douanes (DD) sur les carcasses congelées de porc est 12,5 fois supérieur dans l'UE (536 €/t) à celui des USA (55 \$/t soit 42,8 €/t en 2012). Donc, ce serait **de la folie de libéraliser ce marché**.

Les enjeux de la négociation entre les USA et UE sont importants. Les USA ont exporté des volumes non négligeables sur la Bulgarie et la Roumanie avant que ces derniers n'entrent dans l'UE

Le marché UE est convoité pour sa stabilité économique et le niveau de prix de certaines pièces. Le Canada exporte déjà des volumes significatifs sur l'Europe, notamment la Russie (93 000 tonnes de viandes désossées congelées), l'Ukraine (1 100 tonnes) et, dans une moindre mesure, la Lituanie, l'Allemagne et les Pays-Bas. Concernant les pièces, les risques d'importation semblent porter, au niveau européen, en priorité, sur la longe. La France se situe dans un contexte un peu différent, étant **importatrice nette de jambon** et le Canada excédentaire.

La viande porcine a été classée en produit sensible dans les négociations de l'accord de libre-échange entre la Commission Européenne et le Canada. Trois options étaient alors possibles en cas d'accord : libéralisation différée, contingentement ou exclusion. Dans le cadre du CETA, les exportations de porc canadien sans ractopamine seront elles aussi stimulées : de 6 000 tonnes actuellement, **le contingent annuel serait augmenté à 75 000 tonnes** (jambon, épaules, parties avant, longes). Bien que le Canada ait seulement exporté 592 tonnes en 2010 de viande porcine vers l'UE, avec une telle augmentation du contingent et une suppression des droits de douanes, les producteurs canadiens vont s'organiser pour élargir les filières sans ractopamine pour tirer parti de l'offre européenne.

En dépit de toute règle de démocratie, le traité avec le Canada - CETA - comporte une dérogation à la règle d'origine. En effet, si le TAFTA est ratifié, alors le contingent canadien en cas d'utilisation partielle, fusionnerait avec celui du contingent états-unien.

Il faut donc rejeter en bloc le CETA, notamment car il sera un précédent pour le TAFTA.

## **L'UNION EUROPÉENNE : UN MARCHÉ TRÈS LUCRATIF EN VIANDE PORCINE**

Les barrières tarifaires restent aujourd'hui les principales barrières. En effet, les contingents octroyés sont tous utilisés au maximum aujourd'hui, en dépit des barrières non tarifaires qui s'appliquent. Les barrières non tarifaires se font au nom d'un principe de précaution sanitaire : protection vis-à-vis des épizooties (fièvre aphteuse : Importations interdites d'Inde, traçabilité obligatoire des animaux pour le Brésil), sécurité sanitaire des viandes (interdiction des hormones utilisées comme facteurs de croissance en élevage, standards sanitaires pour les abattoirs (ex : Ukraine))

Selon une règle du « tout ou rien », le Parlement européen ratifie soit en totalité le traité négocié par la Commission Européenne soit le rejette entièrement. Même si des parlements nationaux ne votaient pas l'accord, tout ce qui concerne le commerce et le sanitaire relevant de la gouvernance européenne rentrerait quand même en vigueur si le Conseil de l'UE et le Parlement Européen l'ont ratifié. Seuls les éléments qui relèvent stricto sensu des Etats membres seraient alors enlevés de l'accord comme le règlement des différends investisseurs-Etats (ISDS). **L'absence de démocratie du processus est criant.** Les citoyens européens sont dépossédés de leurs choix de société au profit principalement des intérêts de grandes entreprises multinationales.

***Eleveurs porcins, opposons-nous à cet accord de libre-échange, avec l'ensemble des paysans européens et citoyens !***